

# Les petits déjeuners de l'ADP

## Nos partenaires :

Adecco



Le prochain « **Petit Déjeuner ressources humaines** » organisé par l'ADP Liège se tiendra à Liège Airport (BIERSET), dans le restaurant «L'ÉCHAPPÉE BŒUF» (Hall de départ 2<sup>ème</sup> étage) 4460 Grâce-Hollogne. Parking n°2 surveillé et gratuit pour les trois premières heures.

Le **VENDREDI 18 janvier 2019 de 8h à 10h**

## La médiation & la conciliation judiciaire: une alternative pour les conflits sur les contrats de travail ?

par : • *Denis Maréchal*, Président du tribunal du travail de Liège, nous présentera le projet de son tribunal en matière de médiation sociale

- Mise en scène d'un cas pratique, avec **Frédérique Wettinck** et **Violaine Devyver**, avocates, médiatrices, et juges suppléantes au tribunal du travail de Liège, **Olivier Ghene**, Directeur commercial S.A. Galler, **Olivier Dulong**, Président FGTB Luxembourg, Secrétaire régional CGSP, **Pascale Delvaux de Fenffe**, Avocate et médiatrice agréée en droit du travail CFM et **Olivier Moreno**, Juge au Tribunal du travail francophone de Bruxelles, médiateur agréé en droit du travail CFM, assistant en droit des MARC à l'U.L.B. et Président de l'asbl Médiation & Conciliation Sociale.

La médiation, mode alternatif de règlement de conflit fort utilisé dans les pays anglo-saxons, a fait progressivement son apparition dans notre paysage législatif. Elle peut constituer pour le gestionnaire des ressources humaines un outil supplémentaire pour prévenir les conflits d'ordre professionnel :

- La médiation, un levier d'économies pour l'entreprise ? Pour quels conflits ?
- La médiation, aussi un processus de création et de réparation du lien social ?
- Entre un processus structuré avec l'aide d'un médiateur et un processus confidentiel de concertation volontaire géré par un tiers indépendant, qui n'a aucun pouvoir juridictionnel, lequel choisir ? Se font-ils concurrence ?

*L'exposé sera précédé des traditionnelles «10 minutes d'actualités socio-juridiques» présentées par Jean-Paul Lacombe, avocat associé chez Claeys & Engels.*

# INSCRIPTION

via <http://www.ccilvn.be/fr/agenda/information/petit-dejeuner-de-ladp-liege/>

**Participation aux frais** : 25,00€ pour les non-membres - gratuit pour les membres ADP.

Le montant est à verser ANTICIPATIVEMENT sur le compte BE46 0680 4057 6036 de l'ADP avec mention : «**Petit Déjeuner ADP 18.01.2019 : NOM et Prénom**».

Toute inscription enregistrée et qui n'est pas annulée 24 heures avant la manifestation est due.